

je donnerai lecture en me reportant au *hansard* du 26 mars 1952. Le voici:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de convoquer une conférence fédérale-provinciale au sujet de la conservation, en vue d'instituer pour le Canada une politique nationale en matière de conservation du sol, des forêts et des eaux et d'utilisation des terres.

• (5.10 p.m.)

Voilà la politique que notre parti a maintes fois énoncée. Au cours des débats sur ma résolution depuis des années, j'ai obtenu l'approbation unanime de tous les députés qui en ont parlé. Malgré cela, on n'a rien fait, surtout parce qu'à l'époque Duplessis était premier ministre du Québec et qu'on avait peur de l'offenser. Sauf erreur, il croyait que cette proposition enfreindrait les droits provinciaux. En fait, l'ancien premier ministre, M. Saint-Laurent, s'est prononcé un jour en faveur du principe de la résolution. Malheureusement, toutefois, l'honorable Jean Lesage a plus tard été élu premier ministre du Québec. Ancien membre du cabinet, il connaissait la façon dont le gouvernement fédéral envisageait la question. Il avait écouté les débats à la Chambre, y avait lui-même participé et le climat avait changé pour cette raison. Il était disposé à écouter les opinions des ministres du cabinet, des membres de la Chambre et de tiers.

Par suite du changement d'attitude au Québec, à l'époque de l'élection du premier ministre Lesage, le gouvernement conservateur progressiste de l'époque a pris des arrangements et a pu convoquer la conférence sur «Les ressources et notre avenir», tenue à Montréal du 23 au 28 octobre 1961. A cet égard, je donne au député de Qu'Appelle qui a toujours porté beaucoup d'intérêt à ces questions, tout le mérite qui lui revient, et il est considérable. Cette conférence a marqué, si je puis dire, le début de la collaboration fédérale-provinciale sur ces questions importantes.

De cette conférence, monsieur le président, est issu le Conseil canadien des ministres des Ressources qui s'est occupé de la question des conférences fédérales-provinciales à cette fin. A la suite de la Conférence de 1961 sur «les ressources et notre avenir», j'ai inscrit un autre projet de résolution au *Feuilleton* du 17 janvier 1962, après avoir lu les publications émises par la conférence précitée. Le projet de résolution se lisait ainsi:

Que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de créer une division du contrôle de la pollution des eaux, formée de représentants des dix provinces, dans le cadre du futur Conseil national des ressources, avec les pouvoirs et les fonds requis pour élaborer des programmes de recherches, recueillir, assembler et analyser des données relatives au contrôle des eaux, et coordonner les objectifs des provinces en

[M. Herridge.]

matière de contrôle de la pollution de l'eau; en outre, faciliter l'étude des problèmes pertinents de caractère national.

Je pourrais dire, monsieur le président, que toutes les fois où elle a été présentée à la Chambre depuis lors, la motion a reçu l'appui général de députés représentant tous les partis. Il me semble donc juste de dire que, dans la mesure où il s'agit de nous rendre compte des problèmes qui nous sollicitent, nous nous unissons pour affirmer la nécessité de la collaboration fédérale-provinciale pour les régler effectivement.

Cette année, monsieur le président, j'ai eu l'opportunité d'assister à la conférence sur «la pollution et notre milieu», en qualité d'observateur parlementaire. J'ai suivi avec un vif intérêt les réunions générales de la conférence, ses délibérations, et les discussions des divers groupes organisés pour étudier les divers aspects de la pollution: celle de l'air, du sol ou de l'eau. Je suis passé d'un groupe à l'autre en faisant de mon mieux pour recueillir la substance, si je puis dire, des renseignements fournis, celle des délibérations et ainsi de suite. J'ai trouvé tout cela très instructif et fort intéressant.

Ensuite, après trois jours à la conférence, les commissions ont présenté leur rapport à une autre réunion plénière; plus tard, par suite de la réunion, on a formé des groupes chargés d'établir des principes directeurs touchant les divers aspects de la question. Par exemple, un groupe traitait les problèmes scientifiques et technologiques; un autre, les problèmes juridiques, juridictionnels, législatifs, et d'exécution; d'autres encore les questions économiques et financières, ou l'administration publique et privée, ou l'enseignement et la recherche, ou la planification; un dernier groupe étudiait l'information, c'est-à-dire renseigner sur ce problème le public et les organismes intéressés.

Par suite de ces réunions, une autre assemblée générale a été convoquée, et voici les principes directeurs courants qu'on a soulignés. Premièrement, il y aurait lieu d'instituer un organisme chargé de mettre au point un code tendant à réduire la pollution, de coordonner et de diffuser les renseignements disponibles, d'effectuer des recherches et de collaborer avec d'autres organismes s'occupant de la question. En fait, ce qui précède concorde avec les principes énoncés dans le projet de résolution que je ne cesse de présenter à la Chambre depuis 1962.

Le deuxième principe directeur vise l'établissement de certaines normes nationales. Nombre de délégués n'aimaient pas le mot «normes», d'une part parce qu'il serait difficile de les définir à l'échelon national et, d'autre part, parce que, dans certains cas, on les interpréterait comme un minimum. Alors, ils